



République Française

Département d'Ille et Vilaine

Arrondissement de Fougères-Vitré

Commune de LANDEAN

Nombre de membres	
En exercice	Présents à 20h00
15	09

Date de la convocation
23 avril 2024
Nombre de pouvoirs
5

PROCES-VERBAL DE LA COMMUNE DE LANDEAN

Séance du jeudi 25 avril 2024

L'an deux mille vingt-quatre, le jeudi 25 avril 2024, à 20 heures, les membres du Conseil Municipal de la Commune de LANDEAN, légalement convoqués, se sont réunis, à la Mairie, sous la Présidence de Monsieur Franck ESNAULT, Maire.

Étaient présents à 20h00 : M. Franck ESNAULT, M. Patrice MARIE, M. Dominique BOSSERAY, Mme Hélène GOSSELIN, Mme Marie-Thérèse LOUVIOT, M. Stéphane JEULAND, M. Aurélien GRANGÉ, Mme Nathalie RABALLAND, M. Georges COURTOUX.

Était absent excusé à 20h00 ayant donné procuration :
Mme Géraldine ROSSIGNOL (pouvoir à M. Patrice MARIE)
Mme Monique BRUNET (pouvoir à Mme Hélène GOSSELIN)
Mme Chrystèle LECOINTRE (pouvoir à Mme Marie-Thérèse LOUVIOT)
M. Stéphane PAUTONNIER (pouvoir à M. Stéphane JEULAND)
M. Adrien SIMON (pouvoir à M. Dominique BOSSERAY)

Était absent excusé à 20h00 : Mme Christine GARDAN

Monsieur Dominique BOSSERAY a été désigné en qualité de secrétaire de séance.

Le procès-verbal de la séance du 4 avril 2024 est approuvé, à l'unanimité des présents, par les membres du Conseil Municipal.

Ordre du jour :

1)	Proposition pour acquisition matériel informatique
2)	Attribution du marché de maîtrise d'œuvre relatif au projet de réhabilitation du complexe de Essarts

1) Proposition pour acquisition matériel informatique

Monsieur le Maire informe qu'il s'avère nécessaire de renouveler le serveur informatique ainsi que l'acquisition d'un ordinateur portable. Il propose les devis de la société JVS située 7 Espace Raymond Aron, 51013 CHALONS EN CHAMPAGNE CEDEX, pour cette affaire et de mandater sur le budget 2024 de la Commune :

- En investissement : à l'article 2183 « matériel informatique », à l'opération n° 2021 « extension mairie »

Désignation	Montant H.T.	Montant T.T.C.
Matériels (1 serveur classic, 1 routeur, 1NAS 8 TO)	3 425,00 €	4 110,00 €
Déploiement technique	900,00 €	1080,00 €
TOTAL investissement	4 325,00 €	5 190,00 €

- En fonctionnement : à l'article 6156 « maintenance »

Désignation	Montant H.T.	Montant T.T.C.
Maintenance matériels – Serveur expert	410.70 €	492.84 €
Sécurité informatique – par an	172,00 €	206,40 €
TOTAL fonctionnement	582.70 €	699.24 €

- En investissement : à l'article 2183 « matériel informatique », à l'opération n° 2021 « extension mairie »

Désignation	Montant H.T.	Montant T.T.C.
Matériels (1 ordinateur portable)	250,00 €	300,00 €
Déploiement technique	350,00 €	420,00 €
TOTAL investissement	600,00 €	720,00 €

- En fonctionnement : à l'article 6156 « maintenance »

Désignation	Montant H.T.	Montant T.T.C.
Sécurité informatique – par an	67,00 €	80,40 €
Pack tranquillité – abonnement mensuel	27,00 €	32,40 €
TOTAL fonctionnement	94,00 €	112,80 €

Après en avoir délibéré par 14 voix, le Conseil Municipal accepte les devis de la société JVS et autorise Monsieur le Maire à signer tous les documents nécessaires.

2) Attribution du marché de maîtrise d'œuvre relatif au projet de réhabilitation du complexe des Essarts

Monsieur le Maire rappelle le projet de réhabilitation du Complexe des Essarts.

Il précise qu'une consultation relative à une mission de maîtrise d'œuvre a été lancée sous la forme d'une procédure adaptée le 19 février 2024. Les offres ont été réceptionnées le 21 mars 2024 à 12h00.

Cinq offres ont été reçues dans les délais de la consultation.

Il est rappelé que les critères de jugement des offres sont les suivants : valeur technique de l'offre (60 points), valeur prix (40 points).

Les trois candidats les mieux classés ont été auditionnés le 18 avril 2024.

Suivant le rapport d'analyse de l'offre, il est proposé de retenir le groupement TRICOT Architecture (mandataire), ARES Concept (co-traitant) et Thalem Ingénierie (co-traitant) pour un montant de 78 200,00 € HT (Tranche Ferme et Tranches Optionnelles).

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, par 14 voix :

- **DECIDE** de retenir le groupement TRICOT Architecture (mandataire), ARES Concept (co-traitant) et Thalem Ingénierie (co-traitant) pour un montant de 78 200,00 € HT (Tranche Ferme et Tranches Optionnelles).
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer les documents nécessaires à l'exécution de cette décision ;

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20h25.

Questions diverses

Dominique BOSSERAY
Secrétaire de séance,



Le Maire,
Franck ESNAULT


